



Les mots en *italique* sont détaillés dans le lexique situé en annexe de la charte.

La Charte de Protection des jeunes des Scouts et Guides Pluralistes de Belgique

En s'investissant au sein du Mouvement, chacun·e s'engage à respecter la charte, à la faire respecter et à la diffuser auprès des jeunes.

La Charte de Protection des jeunes des Scouts et Guides Pluralistes de Belgique s'adresse à tous les membres du Mouvement, en particulier aux *jeunes** et aux animateur·rices, afin de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle vise à garantir des droits égaux pour tou·tes, affirmant que chaque jeune doit être traité·e avec dignité et respect, en tant qu'individu unique et précieux.

En tant que Mouvement scout et guide, nous poursuivons la finalité du Scoutisme telle que décrite par « *l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout* » en accompagnant chacun·e de nos membres dans son développement physique, intellectuel, social, affectif, spirituel et moral.

Cette charte s'inscrit dans un idéal pluraliste, où « *vivre les différences* » est au cœur de notre projet éducatif. Elle sert de boussole pour guider nos actions et interactions, en veillant à ce que les relations entre jeunes, ainsi qu'entre adultes et jeunes, soient empreintes de respect mutuel.

Nous souhaitons donner aux jeunes les moyens de se protéger elles·eux·mêmes et leurs pairs, et de connaître leurs droits. Ainsi, chaque jeune est impliqué·e dans les décisions qui le·la concernent.

Basée sur la « *Convention Internationale des Droits de l'Enfant* » l'objectif de cette charte est de rendre les droits des jeunes réels et tangibles afin d'assurer leur protection et leur bien-être. Elle est mise en place pour garantir que, en tout temps et toutes circonstances, l'intérêt supérieur de l'enfant soit préservé.

► Champ d'application et personnes concerné·es :

Cette charte s'adresse de manière indifférenciée à tou·tes les jeunes du Mouvement, qu'importent leur genre, leurs besoins, leurs origines sociales, ethniques et économiques, leur orientation relationnelle, affective, sexuelle et spirituelle ; ainsi qu'aux personnes qui les encadrent (animateur·rices, intendant·es, RU...).

Aussi longtemps que la *relation éducative** existe, cette charte s'applique à tout moment, que ce soit pendant les activités, les temps de transition, les camps, les sorties, et toute autre interaction.

► Les principes qui la composent sont les suivants :

« La Non-Discrimination » :

- **Identité de genre** : Respecter et accepter toutes les *identités de genre**.
- **Origine ethnique** : Combattre toutes les formes de racisme.
- **Situation socio-économique** : Permettre un accès aux activités peu importe les moyens financiers, la situation administrative et le statut social des jeunes.
- **Caractéristiques physiques et/ou génétiques** : Valoriser tout type de corps et de particularités.

- **Handicap** : Travailler activement à rendre accessible les activités aux jeunes en situation de handicap.
- **Spiritualité** : Permettre à chaque jeune de vivre et explorer sa spiritualité, quelle qu'elle soit.
- **Entre Sections et Unités** : Encourager la collaboration et la cohésion entre les différentes Unités et sections du Mouvement.

« Lutter contre les Violences » :

- **Violences sexuelles et sexistes (VSS)** : Prévenir et agir contre les violences sexuelles et sexistes.
- **Négligence** : Protéger les jeunes contre toute forme de négligence. Veiller au respect des besoins primaires et secondaires des jeunes.
- **Violence physique, verbale, psychologique** : Assurer l'intégrité physique, morale et psychologique de chaque jeune.
- **Maltraitance structurelle** : Veiller à lutter contre toute forme de violence systémique.
- **Exploitation économique/financière** : Protéger les jeunes contre toute forme d'exploitation. Assurer un cadre légal respectueux des besoins des jeunes lorsqu'ils-elles sont dans une situation de travail.

« Droit de se développer » :

- **Droit d'avoir un nom et une identité propres** : Respecter l'identité de chaque jeune dans son entièreté.
- **Droit d'expression** : Permettre aux jeunes d'exprimer librement leurs opinions et de participer aux décisions les concernant.
- **Citoyen·e responsable actif·ve critique et solidaire** : Instaurer un cadre encourageant chaque jeune à développer son esprit critique et sa place dans une société démocratique.
- **Contact avec les personnes en charge de l'enfant** : Veiller à assurer la communication avec les responsables des jeunes, tout au long de l'année, y compris pendant les camps.
- **Alimentation** : Respecter les spécificités alimentaires des jeunes et veiller à ce qu'ils-elles aient une alimentation saine, variée et équilibrée.
- **Hygiène** : Assurer des conditions d'hygiène adéquates et dans le respect de l'intimité.
- **Protection de la vie privée** : Assurer le respect de la vie privée des jeunes.
- **Soins médicaux adéquats** : Garantir des soins médicaux appropriés.
- **Respect du rythme et du sommeil** : Respecter le [rythme](#)* de chaque jeune.
- **Relations éducatives** : Mettre en place des relations éducatives sécurisantes, bienveillantes et inspirantes.
- **Activités variées et adaptées** : Proposer des activités ludiques, pédagogiques et instructives, adaptées aux besoins et aspirations des jeunes.

Lexique :

- **Jeune** : Un «jeune» désigne généralement une personne qui est dans la période de l'adolescence ou du début de l'âge adulte. Cela peut inclure des individus âgés de 12 à 25 ans, bien que cette tranche d'âge puisse varier selon les contextes culturels et sociaux. Les jeunes sont souvent en phase de transition, découvrant leur identité, développant leurs compétences et préparant leur avenir professionnel et personnel.
- **Relation éducative** : Une «relation éducative» fait référence à l'interaction et au lien qui se développent entre un éducateur (comme un enseignant, un mentor ou un parent) et un apprenant (comme un élève ou un enfant). Cette relation est essentielle pour le processus d'apprentissage et de développement personnel.
- **L'identité de genre** : Cela fait référence à la perception qu'une personne a de son propre genre, qui peut ou non correspondre au sexe assigné à la naissance. C'est une composante essentielle de l'identité personnelle et peut inclure une variété de genres au-delà du binaire masculin-féminin traditionnel.
- **Rythme** : le terme «rythme» fait référence à la cadence à laquelle un jeune apprend et assimile les informations. Chaque jeune a un rythme d'apprentissage unique, influencé par divers facteurs tels que ses capacités cognitives, son environnement, ses expériences antérieures et son état émotionnel.